Informations de base

2000/2068(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Ressources halieutiques : participation de la Communauté aux Organisations Régionales de Pêche ORP **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	JOVÉ PERES Salvador (GUE/NGL)	23/03/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	21/03/2000
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires maritimes et pêche	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/12/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0613	Résumé
13/03/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2000	Vote en commission		Résumé
10/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0275/2000	
14/11/2000	Débat en plénière		

15/11/2000	Décision du Parlement	T5-0510/2000	Résumé
15/11/2000	Fin de la procédure au Parlement		
08/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2068(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/12317

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0275/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0006	10/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0510/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0105-0187	15/11/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0613	08/12/1999	Résumé

Ressources halieutiques : participation de la Communauté aux Organisations Régionales de Pêche ORP

2000/2068(COS) - 08/12/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: renforcer la capacité d'action collective de la Communauté et son influence sur l'évolution des travaux qui se développent au niveau international dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques. CONTENU: en vertu de ses compétences exclusives en matière de pêche, la Communauté a entrepris une politique active de représentation et de défense de ses intérêts au sein des Organisations régionales de pêche (ORP). Elle est actuellement membre de dix ORP, a demandé son adhésion à une onzième et participe activement à la création de deux nouvelles. La présente communication traite des aspects relatifs au rôle qui incombe à la Communauté au sein des ORP et à l'évaluation de la répartition des tâches qui découlent de cette participation entre la Communauté et les États membres. La volonté de la Communauté de renforcer son rôle sur la scène internationale dans le domaine de la pêche implique cinq types d'obligation: - une présence forte et indispensable et une participation active de la Communauté au sein des organisations régionales de pêche, conformément à sa compétence exclusive en matière de relations externes dans le domaine de la pêche, - la mise à disposition aussi bien par la Commission que par les États membres, des moyens humains et matériels nécessaires à la mise en oeuvre d'une participation effective aux travaux des ORP, - la définition de modalités de transposition des recommandations des ORP qui assurent à la fois l'efficacité du processus de transparence, - l'établissement d'une coopération étroite entre la Commission et les États membres fondée sur un recentrage des activités de la Commission sur ses missions premières, à savoir la représentation pour la défense des intérêts de l'Union

et de ses pêcheurs, ainsi que les tâches législatives, - la prise en charge par les États membres, tant sur le plan financier qu'en terme de ressources matérielles et humaines, des obligations relevant des activités de contrôle, le cas de la NAFO ne pouvant et ne devant constituer qu'une exception à laquelle il conviendra rapidement de mettre un terme.

Ressources halieutiques : participation de la Communauté aux Organisations Régionales de Pêche ORP

2000/2068(COS) - 15/11/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 444 voix pour et 24 contre, le rapport de M Salvador JOVÉ PERES (GUE/NGL, E), tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).